

GUIDE DES RESSOURCES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Lutte contre les violences
conjugales
et intra-familiales



ÉDITO



Violences conjugales, violences sexuelles, violences sexistes au travail ou dans l'espace public, cyber-harcèlement, mariage forcé, privation de liberté... Les violences faites aux femmes revêtent de multiples formes, jusqu'à la plus insoutenable, le féminicide, dont sont victimes entre 100 et 150 femmes par an, ces dernières années en France.

Parallèlement à la libération de la parole des femmes, la répression pénale s'est renforcée, avec, par exemple, l'infraction d'outrage sexiste en 2018, les ordonnances de protection en 2020 et de nouvelles infractions pour protéger les mineures en 2021.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, s'est engagé dans la mise en œuvre, en mars 2023, du dispositif « Où est Angela ? » concernant le harcèlement de rue et en organisant des Assises chaque année depuis 2021, à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces Assises fédèrent acteurs publics et privés autour de leur action sur le territoire de Melun Val de Seine. Lors de la 1ère édition, ils y ont exprimé le besoin d'un guide de ressources pour aider les professionnels à prendre en charge les victimes.

Associations, collectivités, professionnels de la santé et du secteur paramédical, tous les acteurs susceptibles d'accueillir la parole de victimes trouvent ici un annuaire complet qui leur permet d'orienter les victimes ou de trouver les ressources nécessaires à leur prise en charge.

Nous les soutenons ainsi dans leur travail, essentiel et primordial, pour protéger les femmes du territoire contre toutes les violences.

Franck Vernin
Président

de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

Serge Durand
Vice-président

de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine
en charge de la Sécurité

SOMMAIRE

Édito	2
Les associations et le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales	5
Les institutions locales	12
Les hôpitaux et les pharmacies	16
Les applications numériques et internet	18
Les enfants en danger ou en risque de l'être	23
Les numéros urgents	27
Le violentomètre	30



LES ASSOCIATIONS ET LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Paroles de femmes Le Relais



ÉCOUTE ET
ORIENTATIONS

Association de lutte contre les violences conjugales et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est membre de la Fédération National Solidarité Femmes.

L'association est reconnue référente Violence Conjugale et propose, dans le sud de la Seine-et-Marne, de se déplacer au plus près des personnes victimes de violences.

Elle développe des activités en direction du public :

- Accueil et accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.
- Permanences en commissariat et gendarmerie.
- Mise en sécurité et hébergement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- Accompagnement social lié au logement.

01 64 89 76 40 (ligne d'écoute)

Lundi 13h30-17h30 - Mardi 9h30-12h30 - Jeudi 13h30-17h30 et Vendredi 9h30-12h30

01 64 89 76 43 (téléphone partenaire) - mise en sécurité et hébergement

27 rue de l'Étang - 77240 Vert-Saint-Denis (Sur RDV)

antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr

CIDFF Sud Est Francilien



ÉCOUTE ET
ORIENTATIONS

Point d'informations juridiques

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) assure des permanences d'informations juridiques généralistes au sein des différentes structures de Seine-et-Marne.

Il assure également des permanences spécialisées pour les femmes victimes de violences conjugales au sein des commissariats de Melun, Moissy-Cramayel, Chelles, Lagny-sur-Marne et de l'UMJ de Jossigny.

06 28 62 87 56

Ligne d'information juridique permettant de joindre les juristes pour obtenir une information juridique généraliste.

01 60 79 42 26

contact.cidff77@free.fr

Contact pour une prise de rendez-vous dans le cadre de l'accompagnement juridique des femmes victimes de violences conjugales.

01 64 52 53 57

Relai d'accès au droit de Melun (Tribunal judiciaire de Melun).

Lieux de permanence

Centre Social Municipal Yves Agostini - 60 avenue de la Gare - 77350 Le Mée-sur-Seine - 01 64 14 26 26 - Lundi et mercredi : de 14h à 17h

Tribunal judiciaire de Melun - 2 avenue du Général Leclerc - 77010 Melun

Permanences sur rendez-vous au 01 60 79 42 26

Saint Fargeau Ponthierry : 185 avenue Fontainebleau - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
1^{er} et 3^{ème} lundi de 9h à 11h - guichet unique de la mairie : 01 60 65 20 20

Association départementale du mouvement français pour le planning familial



ÉCOUTE ET
ORIENTATIONS

Point d'accueil et d'accompagnement

Association qui défend le droit à la contraception et à l'avortement, lutte contre les violences faites aux femmes.

- Informer pour permettre le libre choix.
- Échanger pour construire les prises de conscience.
- Militer pour sensibiliser aux luttes des femmes.

07 82 32 44 80

Planningfamilial.sud77@gmail.com

Le planning familial 77 accueille sur rendez-vous.

01 64 14 26 26

60 Allée de la Gare - 77350 Le Mée-sur-Seine

Centre Social Municipal Yves Agostini - 60 avenue de la Gare - 77350 Le Mée-sur-Seine -

Permanence et rendez-vous le vendredi après-midi.

AVIMEJ France Victimes 77



ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE ET
PSYCHOLOGIQUE

Aide aux victimes et mesures judiciaires

Association AVIMEJ – France Victimes 77, conventionnée par le Ministère de la Justice et membre du réseau France Victimes, reçoit toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale.

Ils proposent un accueil et un suivi personnalisés et confidentiels à tous les stades de la procédure pénale, de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation. Les juristes et psychologues de l'association accompagnent dans les démarches à entreprendre et aident à agir pour la reconnaissance des droits de la victime et sa sortie de l'isolement. Ils proposent leur aide par une information sur les droits et leur mise en œuvre, mais aussi à travers un soutien psychologique.

Le soutien psychologique offre un espace de parole afin d'évoquer la situation de victimation et ses conséquences. Il s'adresse aux victimes directes ainsi qu'à leurs proches et peut être mis en place pour les enfants, les adolescents et les adultes. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes : entretien individuel, groupe de parole, accompagnement à l'audience ou encore débriefing collectif.

01 75 78 80 10 ou www.avimej.org

Pour toute demande, et pour un premier échange téléphonique afin d'envisager ce qu'il est possible de mettre en place et permanence psychologique.

Tribunal de Melun

2 avenue du Général Leclerc – 77000 Melun

01 64 79 83 87

Permanence juridique sans RDV du lundi au vendredi

07 43 16 59 68 ou a.orcel@avimej.org

Intervenante sociale Hôtel de Police Melun



Accompagnement juridique

L'Association de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (ACJUSE) régie par la Loi 1901 a été créée en 1984.

L'ACJUSE est agréée par le Ministère de la Justice et elle est membre de la fédération « Citoyens et Justice ».

L'association couvre les ressorts des Tribunaux de Melun et Fontainebleau mais elle est également saisie de missions émanant des Tribunaux d'Evry.

Elle répond à ce jour à 5 missions :

- L'enquête sociale rapide
- L'enquête de personnalité
- Le contrôle judiciaire
- La médiation pénale.
- Les stages
 - La sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.
 - La citoyenneté.
 - La sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels.

01 64 09 61 72 - 01 64 09 34 14 (fax)
acjuse@acjuse.fr

108 rue Robert Schuman - 77350 Le Mée-sur-Seine
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Déménagement en février 2024 (les coordonnées tel et mail resteront inchangés)



Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place de CPCA afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

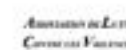
Deux CPCA franciliens se sont structurés et offrent un accompagnement global et pluridisciplinaire composé d'actions de responsabilisation (stages, groupes de parole), et une prise en charge psychothérapeutique, médicale et socio-professionnelle, pour les personnes volontaires comme les personnes orientées par l'autorité judiciaire et/ou les services pénitentiaires d'insertion et de probation.

0 176 504 504
contact@cpc-idf.fr
cpc-idf.fr



Une entrée unique
pour les prescripteurs et les auteurs
de violences intra-familiales

contact@cpc-idf.fr
0 176 504 504



LES INSTITUTIONS LOCALES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT



CDAD de la Seine-et-Marne

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

ACCOMPAGNEMENT
ADMINISTRATIF

Accompagner, aider et orienter

Le CDAD informe les citoyens des droits et devoirs et peut les aider.

Exemple: pension alimentaire, expulsion locative, divorce, licenciement, conflits.

Le CDAD travaille avec différents professionnels (avocats, huissiers de justice, notaires)

Son aide est gratuite

01 64 79 81 39

cdad.tj-melun@justice.fr

Tribunal Judiciaire -

2 Avenue du Général Leclerc - 77000 Melun



RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

Le Relais d'accès aux droits (RAD) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations de chacun. Il permet d'apporter une information sur les droits et devoirs des personnes ayant des problèmes juridiques ou administratifs.

Gratuites, les permanences sont confidentielles et ouvertes à tous

01 64 52 53 57

rad@ville-melun.fr

Mairie+ 2 Passage Lebarbier - 77000 MELUN

Prise de RDV par tel ou courrier (Lun-Mar 13h30-17h30 - Vendredi 8h30-12h15 13h30-17h30)

CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Accompagner, aider et orienter
dans un respect total du secret professionnel

BOISSETTES

01 64 37 83 05
3 place de Verdun
77350 Boissettes

BOISSISSE-LE-ROI

01 60 65 44 00
1 rue du Château
77310 Boissise-le-Roi

DAMMARIE-LÈS-LYS

Henri Dunant
01 64 87 44 80
26 rue Charles de Gaulle
77190 Dammarie-lès-Lys

LA ROCHETTE

01 64 83 55 55
55 Rue Rosa Bonheur
77000 La Rochette

LE MÉE-SUR-SEINE

01 60 56 97 20
555 route de Boissise
77350 Le Mée-sur-Seine

LIVRY-SUR-SEINE

01 60 68 23 45
Place de l'Eglise
77000 Livry-sur-Seine

MELUN

01 64 52 94 94
Service Social - Rue Paul Doumer
77011 Melun

PRINGY

01 60 65 83 00
1 bis Rue des Écoles
77310 Pringy

RUBELLES

01 60 68 24 49
27 rue de la Faïencerie
77950 Rubelles

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

01 60 65 20 25
98 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ACCOMPAGNEMENT
ADMINISTRATIF

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL
ET PROFESSIONNEL

Soutenir, accompagner et aider à l'insertion sociale et professionnelle

Les Maisons Départementales des Solidarités apportent un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes.

Elles accompagnent les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie.

Elles aident à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Les Maisons Départementales des Solidarités interviennent dans les divers domaines de la solidarité dont la Lutte contre les violences et la maltraitance : lutte contre les violences conjugales et protection des majeurs vulnérables.

01 64 10 62 40

MDS Melun Val de Seine
750 avenue Saint-Just
77000 Vaux-le-Pénil
www.rdv-solidarites.fr

LES HÔPITAUX ET LES PHARMACIES

LES HÔPITAUX ET PHARMACIES

PRISE EN CHARGE
DES VICTIMES
ET ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE

Hôpitaux

Les hôpitaux permettent aux victimes de violences de déposer plainte suite à leur passage aux urgences et dans les unités judiciaires présentes au sein des hôpitaux.

Le dépôt de plainte permet à une victime d'informer la justice qu'une infraction (fait interdit par la loi et puni d'une sanction pénale) a été commise.

Le dépôt de plainte peut se faire auprès de la Police, de la Gendarmerie ou du Procureur de la République (Magistrat à la tête du parquet ou ministère public). Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi.

Si la victime ne connaît pas l'auteur, elle doit porter plainte contre X. Si l'auteur des faits est identifié, il peut être jugé et éventuellement condamné par le tribunal. La victime doit se constituer partie civile, personne qui demande au juge chargé de la répression d'une infraction la réparation du préjudice que cette infraction lui a causée si elle souhaite obtenir réparation de son préjudice (dommages-intérêts : somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi).

Pharmacies

En lien avec l'ordre national des pharmaciens, le Ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en place un dispositif d'alerte de violences conjugales au sein des pharmacies.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435

01 81 74 17 17

Centre hospitalier de Melun
270 avenue Marc Jacquet
77000 Melun

01 60 74 10 10

Unité Médico Judiciaire de Fontainebleau
55, boulevard du Maréchal Joffre
77305 Fontainebleau

LES APPLICATIONS NUMÉRIQUES ET INTERNET

APPLICATIONS NUMÉRIQUES ET INTERNET

Pour une écoute, un signalement, un conseil ou une orientation

« ALERTE 3117 »

Application à télécharger, qui vient en aide dans les enceintes ferroviaires, après création de son profil (activer la géolocalisation afin d'être localisé) possibilité d'être mis en relation avec un opérateur ou de signaler une « alerte sécurité » - « santé assistance » - « déclarer une incivilité » - « atteintes à caractère sexuel », 7/7 jours et 24h/24h.

« APP.ELLES »

Face à une urgence, un danger ou une détresse, App-Elles® vous permet d'alerter rapidement vos proches, et de contacter les services de secours, les associations et toutes les aides disponibles autour de vous.

« ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR »

Plateforme internet dédiée permettant d'effectuer un signalement, de se faire aider, 24h/24h avec la possibilité d'un tchat non traçable.

« COMMENTONSAIME.FR »

Utiliser le tchat de l'association « En avant toutes » à destination des jeunes et des personnes LGBT.

« HANDSAWAY »

Application antisexisme ordinaire à télécharger, qui est consacrée à tous, pour alerter, venir en aide et témoigner. La personne peut alerter par la géolocalisation et apporter des informations pour témoigner ou donner des détails.

L'agresseur et la victime restent anonymes. Connecté, en cas d'alerte à proximité, tout le monde peut intervenir et se rapprocher d'une « victime ».

« MASECURITÉ »

Application permettant de contacter le **17**, de signaler un fait, d'avoir accès à un tchat 24h/24h, d'avoir accès à diverses thématiques liées à la sécurité, etc.

« MONCOMMISSARIAT.fr »

Application proposant toutes les démarches non urgentes, accessibles en quelques clics dont un tchat 24h/24h permettant de signaler des faits et d'être conseillé.

#NeRienLaisserPasser

Portail de signalement des violences sexistes et sexuelles.
www.interieur.gouv.fr/nerienlaisserpasser

« ORIENTATIONVIOLENCES.HUBERTINES.FR »

Le Centre Hubertine Auclert est un organisme associé à la Région Île-de-France (Association Loi 1901) et est le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes.

Le but est de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et contre les violences faites aux femmes.

Lutte contre le passage à l'acte et la récidive

08 019 019 11

Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas » pour les hommes violents (du lundi au dimanche de 9h à 19h).

« WWW.MEMO-DE-VIE.ORG »

Mémo de Vie est une plateforme en ligne gratuite et sécurisée pour sauvegarder témoignages, récits de vie, documents officiels et médias et accéder à des ressources clefs selon sa situation. Pour les personnes qui vivent des violences, des situations difficiles au sein de leur couple, de leur famille, au travail, dans leur entourage, à l'école... ainsi que pour leurs proches.

Avec Mémo de Vie, vous pouvez garder une trace de votre vécu grâce au journal, en enregistrant des événements et en les illustrant avec des médias (photos, vidéos, audios...).

Vous pouvez stocker vos documents officiels et vos fichiers dans l'espace sécurisé et y accéder depuis n'importe quel appareil. Grâce à la bibliothèque et les contacts utiles, vous pouvez accéder à des ressources et des contacts adaptés à vos besoins et à votre situation.



LES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

PRISE EN CHARGE
DES ENFANTS

La loi sur la protection de l'enfance de 2007, complétée par la réforme de mars 2016, considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si ses besoins fondamentaux ne sont pas garantis, c'est-à-dire si sa santé, sa sécurité, sa moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromis.

Est considéré comme « enfant en danger », toute personne de moins de 21 ans exigeant une mesure de protection administrative (intervention de l'Aide sociale à l'enfance, ASE) ou judiciaire.

Pour protéger les mineurs, deux dispositifs existent. On les regroupe sous l'appellation « protection de l'enfance ». La protection de l'enfance comprend donc l'« Aide Sociale à l'Enfance » (ASE) et la « Protection Judiciaire de la Jeunesse » (PJJ).

Deux profils se distinguent :

- **Enfants maltraités** : ils sont victimes de violences physiques, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur leur développement psychique et physique.
- **Enfants en risque** : leurs conditions d'existence risquent de compromettre leur santé, leur sécurité, leur éducation, leur équilibre, leur moralité ou leur entretien, sans pour autant être maltraités.

119

Ce numéro gratuit est tenu par le « Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger » (SNATED).

01 64 14 77 44

Ce numéro est tenu par la « Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département » (CRIP) qui centralise et coordonne le traitement des signalements.

crip77@departement77.fr

24

L'action du Département contre les maltraitances chez les enfants

PRISE EN CHARGE
DES ENFANTS

La Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP) centralise et organise le recueil, le traitement et l'évaluation de l'ensemble des informations préoccupantes qui lui sont adressées. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire avec un pôle technique et un pôle administratif.

La CRIP assure 3 missions principales :

- **Centralisation des informations préoccupantes** : elle constitue à ce titre l'interface entre les services du Département (Maison Départementale des Solidarités) et les différents partenaires. Elle assure également le lien avec les juridictions, principalement avec le parquet, dont elle est l'interlocuteur privilégié.
- **Garantie des procédures et des délais** : la CRIP s'engage à traiter l'information préoccupante dans le délai réglementaire de 3 mois.
- **Ressources, conseil, orientation et expertise** : elle transmet des informations et anime notamment des formations sur le dispositif de protection de l'enfance et sur le circuit des informations préoccupantes pour les professionnels intervenant auprès des enfants.

L'information reçue à la CRIP est enregistrée et un accusé de réception est adressé au signalant. Par la suite, elle transmet l'information préoccupante aux services sociaux départementaux du domicile de l'enfant pour évaluation. Un signalement peut aussi être directement effectué auprès du procureur de la République si les éléments de dangers relèvent de son champ de compétence.

www.seine-et-marne.fr/fr/enfant-en-danger-ou-en-risque-de-danger#:~:text=01%2064%2014%2077%2044,%3A%20crip77%40departement77.fr



GIP Enfance en Danger



Scannez-moi !

25



Association proposant plusieurs services d'accueil

Espace de Rencontre faisant suite à l'ordonnance d'un Juge aux Affaires Familiales

L'objectif principal est de maintenir ou de restaurer au profit de l'enfant la relation personnelle avec un parent non-hébergeant.

Espace de Rencontre faisant suite à l'ordonnance d'un Juge pour Enfant

L'objectif principal est de maintenir ou de restaurer, au profit de l'enfant, la relation personnelle avec ses parents et aider ceux-ci à apprendre ou à réapprendre une pratique parentale adaptée.

Espace de Rencontre faisant suite à la demande spontanée d'une famille

L'objectif principal est de prévenir la souffrance psychique des familles qui ne sont pas judiciairisées mais en situation conflictuelle.

Ces familles peuvent de leur propre initiative solliciter les services de l'Espace de Rencontre.

Soutien à la Parentalité

L'objectif principal est de soutenir les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle au quotidien vis-à-vis de leurs enfants.

Café Rencontre des parents

Offrir un espace de parole où les parents partagent leur expérience et leurs questionnements sur la fonction parentale qu'ils occupent.

06 95 60 52 21

44 allée de la Justice - 77190 Dammarie-lès-Lys
lechene77familles@gmail.com

LES NUMÉROS URGENTS

LES NUMÉROS URGENTS

3919

Violences

Pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlements...

L'appel est anonyme : il ne figure pas sur les factures de téléphone.

18 ou 112

Sapeurs- Pompiers

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

112

Numéro d'appel d'urgence européenne

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

17 ou 112

Police secours et gendarmerie

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

114

Numéro d'urgence pour personnes ayant des difficultés pour parler ou entendre

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax ou sms.

15

Le service d'aide médical urgent - SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin.

Gendarmerie

01 64 71 71 63

Police Nationale – Commissariat de Police

01 64 79 41 00

Dammarie-lès-Lys

01 70 29 31 60

Le Mée-sur-Seine

01 60 56 67 77

Melun

Police municipale

01 60 65 44 00

Boissise-le-Roi (Mairie)

07 61 27 50 46

Dammarie-lès-Lys

06 16 99 14 01

La Rochette

01 64 09 41 87

Le Mée-sur-Seine

01 64 52 74 18

Melun

06 37 62 32 44

Pringy

01 85 86 03 05

Saint-Fargeau-Ponthierry

01 64 71 91 60

Vaux-le-Pénil

115

Hébergement d'urgence

Si vous êtes une personne ou une famille recherchant des informations ou rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence ou la perte de logement, des violences conjugales...

119

Allô enfance maltraitée

Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche ou élargie, voisins, communauté éducative...

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.



BESOIN D'AIDE ?
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
 *Appel anonyme et gratuit.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24						
PROFITE Ta relation est saine quand il...	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanoui	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble																									
																			VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...											
																			Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose						Rabaisse tes opinions et tes projets					
																			Se moque de toi en public						Est jaloux et possessif en permanence					
																			Te manipule						Contrôle tes sorties, habits, maquillage					
																		Fouille tes textos, mails, applis						Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes						
																		T'isole de ta famille et de tes proches						T'oblige à regarder des films pornos						
																		T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches						"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît						
																		Menace de se suicider à cause de toi						Menace de diffuser des photos intimes de toi						
																		Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe						Te touche les parties intimes sans ton consentement						
																		T'oblige à avoir des relations sexuelles						Te menace avec une arme						
																		PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE LAIDE Tu es en danger quand il...												

Le Violentomètre



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187

77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX

01 64 79 25 25

www.melunvaldeseine.fr



AggloMelunValdeSeine

